



**Procès-verbal du Conseil d'établissement
de l'École Paul-Émile-Borduas, 165 rue Forbin-Janson,
Mont-Saint-Hilaire, (Québec) J3H 0P2**

**Procès-verbal du conseil d'établissement tenu le 10 juin 2020 à
l'école Paul-Émile-Borduas**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Natacha Gagné-Patenaude	Parent
Madame Élisabeth Lockhart Lamontagne	Parent
Madame Marie-Ève Racine	Parent
Monsieur Kevin Arbour	Parent
Madame Nathalie Thériault	Enseignante
Madame Céline St-Amant	Représentante soutien
Madame Chantal Paquette	Technicienne au service de garde
Madame Julie Borduas	Enseignante

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT :

Milena Joa	Directrice
Pascale Petit	Parent-substitut
Alexis D'Amours-Belzile	Enseignant - substitut

ÉTAIENT ABSENTS :

aucun	
-------	--

1.0 MOT DE BIENVENUE DE LA DIRECTION

Madame Milena Joa accueille tous les participants à cette rencontre. La distanciation sociale a été prévue.

2.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Tous les membres du conseil d'établissement sont présents. La rencontre débute à 19h03.

3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est lu par Madame Marie-Ève Racine, présidente du conseil d'établissement.

Madame Milena Joa demande un ajout à l'ordre du jour qui sera le point 13.0 :
Attestation de mesures financières dédiées.

CE-2019-20-28

Il est proposé par Madame Natacha Gagné-Patenaude d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du conseil d'établissement. Proposition appuyée par Madame Céline St-Amant.



**Procès-verbal du Conseil d'établissement
de l'École Paul-Émile-Borduas, 165 rue Forbin-Janson,
Mont-Saint-Hilaire, (Québec) J3H 0P2**

4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

Trois coquilles sont mentionnées :

- Point 5.0 page 4, premier paragraphe. Nous devrions lire : L'équipe-école travaille actuellement à faire un bilan des savoirs essentiels **nécessaires pour passer au niveau suivant.**
- Point 8.0 Titre : PROJET ÉDUCATIF

Point 9.0 Titre : Principes

CE-2019-20-29

Il est proposé par Madame Natacha Gagné-Patenaude d'adopter le procès-verbal du 7 mai 2020. Proposition appuyée par Madame Nathalie Thériault.

4.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Point 5.0 : Retour en classe

Madame Milena Joa nous informe qu'il n'y aura pas de camp pédagogique. Certains élèves nécessitant un support particulier ont accès à du soutien sous différentes formes.

Avec les informations détenues actuellement, le retour en classe après les vacances d'été demandera assurément une certaine adaptation et transition pédagogique. L'idée actuelle est de miser sur la limitation des contacts, donc il n'y aurait pas de mélange entre les groupes-classes. Pour le moment aucune mesure supplémentaire n'est prévue.

L'équipe-école prévoit miser sur le co-enseignement pour la prochaine année scolaire en accompagnement du chercheur, M. Philippe Tremblay de l'Université Laval de Québec, suite à un dépôt de projet.

Aucun changement au calendrier scolaire n'est prévu.

Point 7.0 : Projet éducatif

Madame Milena Joa nous informe que le sondage auprès des enseignants est fait et complété. Celui pour les élèves et les parents sera envoyé à l'automne 2020.

Le Conseil supérieur de l'éducation a publié un avis au MEES traitant de la bienveillance et du bien-être des enfants dans leur vie scolaire. Il sera rendu disponible pour l'ensemble des enseignants.



**Procès-verbal du Conseil d'établissement
de l'École Paul-Émile-Borduas, 165 rue Forbin-Janson,
Mont-Saint-Hilaire, (Québec) J3H 0P2**

Point 8.0 : Principes d'encadrement des frais chargés aux parents

Madame Milena Joa nous informe que les changements ont été portés au document tel que prévu et discuté.

4.2 SIGNATURE DU REGISTRE

Mesdames Milena Joa et Marie-Eve Racine signent le registre.

5.0 ÉQUIPE ÉCOLE 2020-2021

Madame Milena Joa nous informe que le processus d'affectation des enseignants a eu lieu.

Nous apprenons que Madame Julie Borduas, enseignante, a obtenu un poste dans une école de St-Amable. Il est aussi mentionné que certains enseignants souhaitent faire du «*looping*» avec leurs classes. De plus, tel que mentionné plus haut un projet de co-enseignement sera aussi mis en branle. C'est pourquoi, plusieurs enseignants ont fait un changement de niveau lors de leur affectation. Ce nouveau concept d'enseignement serait soutenu par un projet de recherche et un montant allant jusqu'à 25 000\$ pourrait être alloué à l'école afin de soutenir les enseignants dans cette démarche.

L'affectation des enseignants va comme suit :

Maternelle :

- Céline Lachapelle
- Nathalie Talbot

1^{ère} année :

- Andréanne Méthot-Borduas
- Stéphanie Drouin (congé de maternité pour l'année)

2^e année :

- Nathalie Michaud
- Véronique (congé de maternité pour la moitié de l'année)

3^e année :

- Caroline Brault
- Judith Palardy

4^e année :

- Nathalie Thériault
- Isabelle Caty (congé de maternité jusqu'en mai)



**Procès-verbal du Conseil d'établissement
de l'École Paul-Émile-Borduas, 165 rue Forbin-Janson,
Mont-Saint-Hilaire, (Québec) J3H 0P2**

5^e année :

- Philippe Rondeau
- Michel Savoie
- Mylène Verge (congé de maternité la moitié de l'année)

6^e année :

- Frédérique Céré
- Marie-Ève Paré

Nous apprenons qu'actuellement il y a 341 élèves d'inscrits pour l'année à venir. Plusieurs déplacements obligatoires ont été faits pour en arriver à ce chiffre réaliste pour notre installation. Quelques problèmes ont été rencontrés lors du «choix» des élèves qui devaient être déplacés. Tout d'abord, la Ville de Mont-Saint-Hilaire n'avait pas donnée les espaces entretenus par eux du terrain de l'école. Le passage devant la rue Forbin-Janson n'était pas inclus. Ainsi, les calculs de distance ont dû être refaits donc certains enfants qui étaient au départ acceptés l'an prochain se sont vu refuser l'accès à l'école Paul-Émile Borduas et vice-et-versa. Malheureusement, il y a aussi eu un problème avec le logiciel «Géobus», un logiciel calculateur de distance. Lorsque les erreurs ont été trouvées, la direction a recalculé les distances donnant accès à l'école et par le fait même rappeler les parents des élèves concernés.

Suite à ces moult changements, il a été décidé de garder un élève en surplus en maternelle et quatre en deuxième année.

Voici donc le portrait des transferts :

Maternelle : Huit (8) déplacements + 1 élève en surplus

1^{ère} année : Deux (2) déplacements

2^e année : Huit (8) déplacements + 4 élèves en surplus

3^e année : Aucun déplacement

4^e année : Aucun déplacement, mais capacité maximale atteinte.

5^e année : Aucun déplacement, reste une (1) place.

6^e année : Aucun déplacement

Il devient clair que le bassin de la population dédié à l'école Paul-Émile-Borduas est trop grand comparativement à sa capacité d'accueil. Une réflexion devrait avoir lieu.

6.0 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CÉ

Il reste environ 300\$ du budget alloué au conseil d'établissement 2019-2020. Ce montant sera retourné à la Commission scolaire des Patriotes.



**Procès-verbal du Conseil d'établissement
de l'École Paul-Émile-Borduas, 165 rue Forbin-Janson,
Mont-Saint-Hilaire, (Québec) J3H 0P2**

7.0 BUDGET PROVISOIRE 2020-2021

Madame Milena Joa nous présente le document : «Rapport sommaire budget 2020-2021». Il doit être adopté par le CÉ afin de permettre à la direction de faire les modifications nécessaires dans le budget de fonctionnement.

Il est suggéré que dans les années futures, un comparatif du bilan de l'année précédente soit exposé aux membres du CÉ.

Il est proposé par Madame Nathalie Thériault d'adopter le budget provisoire 2020-2021. Proposition appuyée par Monsieur Kevin Arbour.

CE-2019-20-30

8.0 LISTE DES EFFETS SCOLAIRES ET LISTE DES CAHIERS D'EXERCICES

Il semblerait qu'il a été assez facile pour les enseignants de respecter le budget imposé par le CÉ. Quelques enseignants ont peur de la possibilité de devoir faire du télé-enseignement à nouveau. C'est pourquoi ils tenaient à l'achat des cahiers d'exercices. Une réflexion pédagogique est amenée afin de voir le « réel besoin » des cahiers d'exercices qui ne sont pas approuvés par le MEES, mais au service de l'enseignement.

Ces achats ainsi que le budget imposé amènent tout de même à réfléchir sur la méthode d'enseignement. L'achat de cahier d'exercices mène à l'obligation de les remplir à 80% versus sans cahier les enseignants deviennent plus libres de travailler autrement.

Une règle stipule que lorsqu'un cahier d'exercices est choisi, 80% minimum de celui-ci doit être complété par l'élève. Le cahier de français qui a été sélectionné est «*En route*». Pour un montant équivalent à d'autres cahiers d'exercices pour la même matière celui-ci vient en trois livrets. Madame Milena Joa demande donc au CÉ s'il serait en accord pour diminuer ce pourcentage afin de retirer la pression qui incombe aux enseignants.

Le CÉ est en accord avec cette demande, il s'en remet au bon jugement professionnel des enseignants afin d'éviter le gaspillage en achetant inutilement des cahiers d'exercices, mais en ne voulant pas le contraindre dans sa méthode de travail.

Il est proposé par Monsieur Kevin Arbour d'adopter le budget provisoire 2020-2021. Proposition appuyée par Monsieur Alexis D'Amour-Belzile.

CE-2019-20-31

9.0 CODE DE VIE

Madame Milena Joa présente le document : «*Charte du vivre ensemble 2020-2021*». Ce document est le même que celui utilisé pour l'année en cours.



**Procès-verbal du Conseil d'établissement
de l'École Paul-Émile-Borduas, 165 rue Forbin-Janson,
Mont-Saint-Hilaire, (Québec) J3H 0P2**

L'équipe-école travaille sur un projet pour le mode de vie, mais il n'est pas encore prêt à être dévoilé puisque le comité y a travaillé une moitié d'année.

Les informations contenues dans ce document se retrouvent sur le site internet de l'école, ainsi que dans l'agenda pour les élèves qui en détiennent un. Il est également présenté et enseigné aux élèves par les titulaires.

CE-2019-20-32

Il est proposé par Madame Nathalie Thériault d'adopter la «*Charte du vivre ensemble 2020-2021*». Proposition appuyée par Madame Céline St-Amant.

10.0 PHOTOS SCOLAIRES

Madame Natacha Gagné-Patenaude s'engage à faire une recherche pour le choix du photographe pour l'année scolaire à venir. Elle nous fera part de ses recommandations via courriel.

11.0 RAPPORT ANNUEL 2019-2020

Le rapport annuel du conseil d'établissement est présenté par Madame Marie-Ève Racine.

CE-2019-20-33

Il est proposé par Madame Nathalie Thériault d'adopter, avec modifications, le rapport annuel 2019-2020. Proposition appuyée par Natacha Gagné-Patenaude.

12.0 DATE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE 2020-2021

Après discussion, il est déterminé que l'Assemblée annuelle des parents 2020-2021 aura lieu le 16 septembre 2020 à 19h00.



**Procès-verbal du Conseil d'établissement
de l'École Paul-Émile-Borduas, 165 rue Forbin-Janson,
Mont-Saint-Hilaire, (Québec) J3H 0P2**

13.0 ATTESTATION DES MESURES DEDIEES

Mesure 15084 – Formation continue du personnel enseignant sur l'usage
pédagogique des technologies numériques : 6 680.00\$

Ce budget a été utilisé en entier.

Mesures 15103 - Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages
documentaire : 3 520.00\$ et Mesures 15104 - Acquisition de livres de
littérature jeunesse et d'ouvrages : 299.00\$

Ce budget a été utilisé en entier.

Mesure 15312 – Soutien à l'intégration en classe ordinaire des élèves
handicapés ou en difficulté d'adaptation : 4 564.00\$

Ce budget a été utilisé en entier.

Mesure 15023 - À l'école on bouge au cube ! : 20 250.00\$

Ce budget a été utilisé en entier. Il a été investi en matériel et en temps
de libération.

Les montants non utilisés sont retenus par le MEES.

Le conseil d'établissement atteste que les montants ont été utilisés selon
les critères établis pour les mesures dédiées.

14.0 PAROLE AUX REPRESENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Natacha Gagné-Patenaude nous informe qu'il n'y a pas eu de
rencontre depuis notre dernière séance du CÉ. La prochaine se tiendra
demain. Nous lui demandons de bien vouloir nommer qu'il y a une
problématique au niveau du plan de répartition de notre secteur entraînant de
nombreux transferts vers d'autres établissements.

15.0 LA VIE AU SERVICE DE GARDE

Madame Chantal Paquette nous informe qu'il y a beaucoup de nouveaux
projets au service de garde. Depuis le début de la pandémie, le personnel
donne entre autre un coup de main à la bibliothèque, à la fabrication du
montage photos pour les finissants et à la fermeture de l'année. Une belle
dynamique d'équipe car le personnel est engagé.



**Procès-verbal du Conseil d'établissement
de l'École Paul-Émile-Borduas, 165 rue Forbin-Janson,
Mont-Saint-Hilaire, (Québec) J3H 0P2**

L'équipe souhaite augmenter la fréquentation des élèves au service de garde surtout lors des journées pédagogiques pour 2020-2021.

L'inscription en ligne au service de garde a été très difficile. Plusieurs parents croyaient leurs enfants inscrits dans les règles de l'art alors qu'en réalité plusieurs informations concernant la fréquentation étaient manquantes. Chaque parent dans cette situation a donc été contacté afin de compléter le formulaire adéquatement.

16.0 LA VIE A L'ÉCOLE

Les enseignants s'ennuient de leurs élèves. Ces derniers participent bien aux rencontres sur les différentes plateformes web disponibles. L'application Zoom est maintenant considérée comme sécurisée et peut être utilisée par les enseignants pour communiquer avec leurs élèves s'ils le souhaitent.

Les planchers temporaires seront changés et remis à niveau au courant de l'été. Il est maintenant officiel que le terrain en face du gymnase appartient à la Commission scolaire des Patriotes. Ce sera donc l'école qui en aura la charge.

Le parc-école sera construit au printemps prochain. La ville compte y mettre un module de jeu pour les 18 mois à 5 ans. De plus, plusieurs coupes d'arbres ont cours actuellement dans le «boisé». La ville prévoit y aménager un espace pour le «cross fit» et un parc pour le vélo à bosses. Madame Milena Joa et M. Alexis D'Amour Belzile ont tenté de faire entendre son point comme quoi cet espace vert est nécessaire pour les élèves puisque la cour d'école est très limitée dans sa taille. Malheureusement, il semblerait que leur projet ira de l'avant. A suivre.

Il est possible qu'une campagne de financement ait lieu l'an prochain afin de garnir la cour d'école du préscolaire et primaire.

L'espace du débarcadère reste une problématique. Les citoyens l'utilisent comme une rue. Il en est de la sécurité des élèves.



**Procès-verbal du Conseil d'établissement
de l'École Paul-Émile-Borduas, 165 rue Forbin-Janson,
Mont-Saint-Hilaire, (Québec) J3H 0P2**

Des bacs à fleurs seront installés devant le bureau de la direction ainsi que sur le pavé unis devant l'école. Le but étant de préserver la tranquillité du bureau de la directrice, car les gens viennent cogner à sa fenêtre ainsi que d'empêcher les citoyens de se stationner sur la surface d'accueil des élèves.

17.0 AUTRE SUJET

Aucun autre sujet.

18.0 PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

Aucune question du public.

19.0 LEVÉE DE L'ASSAMBLÉE

CE-2019-20-34

Madame Céline St-Amant propose la levée de l'assemblée à 20h50.
Proposition appuyée par Madame Elizabeth Lockhart Lamontagne.

Milena Joa, directrice

Marie-Ève Racine